Commune
de
HOCHSTATT
68720

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 03 juin 2013

Sous la présidence de Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 19 h

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
MM. et Mmes Marie-Thérèse BARTH, Matthieu HECKLEN, Antoine BACH, Elisabeth HASSLER, Guy LOCHER, Jean-Marie FRANCZAK, Marie-Rose FOURNIER, Guilaine WEISS, Martine BUIRETTE.

Ont donné procuration :
Madame Huguette REINAUER à Monsieur Matthieu HECKLEN
Monsieur Michel GENDRIN à Monsieur le Maire

Sont absents excusés :
Messieurs Thierry HAENLIN, Mathieu HARTMANN, Hugues SCHLIENGER, David PRINZBACH, Jean-Pierre BADER et Jacques ECKENFELS

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Madame Martine BUIRETTE

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire relève le caractère particulier de cette séance du Conseil Municipal puisqu'il est heureux, avec ses collègues élus, d'accueillir le groupe d'enfants qui, encadré par Mesdames AFFHOLDER et FOURNIER a travaillé sur le dossier des « Petits Chemins » du village.

1. **Accueil des élèves de l'école élémentaire ayant travaillé sur le dossier des « Petits Chemins »**
2. **Travaux de remise en peinture de la salle des mariages**

1. Accueil des élèves de l'école élémentaire ayant travaillé sur le dossier des « Petits Chemins »

Monsieur le Maire rappelle que Madame AFFHOLDER avait été reçue lors de la séance des Commissions Réunies du 12 juin 2012, ceci, afin de rendre compte, aux élus de la commune, du travail mené par les élèves de l'école élémentaire au niveau de ce dossier des venelles du village.

Aujourd'hui, tous les participants à ce projet citoyen, encadrés par Mesdames AFFHOLDER et FOURNIER sont conviés en séance du Conseil Municipal, pour présenter leur réflexion.

En fonction de l'environnement et des caractéristiques propres à chacune, toutes les venelles ont été baptisées.

- ⇨ La venelle N° 1 : entre la rue Soland et la rue de la Chapelle,
  « Le Chemin du Potager » - « S'Gärta Wagla ».

- ⇨ La venelle N° 2 : entre la rue Soland et la rue du Bourg,
  « Le Sentier des Fleurs » - « S'Blüema Pfadla »

- ⇨ La venelle N° 3 : entre la rue des Frênes et la Grand'Rue,
  « La Ruelle de l'Epicerie » - « S'Epicerie Gassla »

- ⇨ Les venelles N° 4 et 5 : entre la rue du Bourg et la rue de Zillisheim,
  « Le Chemin des Ecoliers » - « S'Schüler Wagla »

- ⇨ La venelle N° 6 : entre la rue Foltzer et la rue de Heimsbrunn
  « Le Sentier des Vergers » - « S'Obstbaümgardla Pfadla »

Les venelles N° 7 et 9, impraticables, n'ont pour l'instant, pas été baptisées, quant à la venelle N° 8 – entre la rue des Plumes et la rue Haenlin, les enfants proposent « Le Sentier de la Prairie » - « S'Mätta Pfadla ».

Madame AFFHOLDER, quant à elle, se dit ravie de cette expérience et estime qu'il y a encore, au niveau du village, de nombreux sujets méritant travaux et réflexion.

Monsieur LOCHER relève un souci ; au niveau du cadastre, il semble que ces sentiers ne soient pas bornés.
Monsieur le Maire convient qu'il pourrait y avoir un problème, mais la prudence s'impose.
Cette situation, vieille de près de 200 ans, ne se règlera certainement pas ce soir en séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire, avant de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal la dénomination des venelles, propose aux écoliers et collégiens de témoigner de leurs travaux à travers un article à paraître dans l'édition 2014 du « Messager ».
Tom ULM, au nom de ses camarades, accepte de bon cœur, et, s'engage à fédérer un groupe de rédacteurs.

2. Travaux de remise en peinture de la salle des mariages

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre des travaux de mise aux normes « accessibilité » de la mairie, la salle des mariages a subi quelques modifications : la suppression d'une fenêtre, la création d'une porte vers la salle du Conseil Municipal (afin de respecter les normes sécuritaires imposées à tout établissement recevant du public).

De ce fait, il est nécessaire de procéder à une remise en peinture de cet espace. Monsieur le Maire rappelle que les derniers travaux datent de 1992.

Après avoir sollicité plusieurs entreprises, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les 2 devis qu'il a retenu de :

- l'entreprise BOCHENEK et Fils, pour un montant total HT de 6 445,74 €, arrondi, après négociation, à 6 000,00 €, avec l'engagement de réaliser les travaux avant le 05 juillet 2013, date du prochain mariage ;

- l'entreprise ARTHUR KAISER pour un montant total HT de 6 465,44 €, après négociation, l'entreprise concède une remise ramenant également le montant total HT des travaux à 6 000,00 €, avec l'engagement d'exécuter ceux-ci avant la date du 05 juillet 2013. De plus, elle s'engage à ne pas facturer les travaux à réaliser au niveau du plafond des toilettes du rez-de-chaussée.

Monsieur le Maire soumet les devis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur LOCHER fait part de sa préférence pour l'entreprise KAISER, eu égard à la qualité des travaux réalisés pour le crépis de l'église Saints Pierre et Paul.

Monsieur le Maire, quant à lui, bien que désireux de privilégier les entreprises locales, précise que par expérience, il a pu constater que l'entreprise KAISER est fiable du point de vue du respect des délais.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de retenir le devis établi par l'entreprise ARTHUR KAISER pour un montant HT de 6 000 €, soit 7 176 € TTC, pour la mise en peinture de la salle des mariages ;
- charge Monsieur le Maire de signer la commande.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne désirant prendre la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 heures.

Le Maire,
Michel WILLEMANN